

Agay, le 18/07/16

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU ELARGI**  
du  
LUNDI 4 JUILLET 2016 à 13h30  
Salle Mistral

**Etaient présents :**

- ⇒ Mesdames MEZIANI/ BADAROUX/ BAYOL
- ⇒ Messieurs MAITRE/ ALTET/ SAMSON/ PICHARD/ TAPIERO/ ALQUIER/  
SALEMI/ COLOMBET/ HARLE/ DAVRINCHE/ PONS/ BULTEAU/ BORJA

**Excusés :** Messieurs GABRIEL/ AELION

Début : 13h30

Le Président remercie l'ensemble des participants et souhaite continuer à collaborer avec toutes les associations représentatives de Cap Esterel.

Il est noté que M. Aelion est absent pour le moment de la commission animation suite à son grave accident.

Le Président informe qu'une réunion Bureau est prévue le mercredi 03/08/16 avec les représentants du siège de Pierre et Vacances et Sogire.

A cette occasion beaucoup d'attentes sur les dossiers de cessions qui seront abordés avec une attente concrète sur les éléments demandés depuis des mois. Il serait très regrettable qu'aucune proposition concrète ne soit faite par PV. L'ensemble du Bureau et ses Commissions travaillent depuis des mois sur les sujets divers et variés, la transition se prépare et sans retour concret (études chiffrées, données comptables et financières, audit des structures), il ne sera plus possible d'avancer, et très difficile d'établir les prochains budgets.

**Dossier cession des piscines :**

Le Bureau s'interroge sur la cession de toutes les piscines ou par zone ? (idem pour le réseau TV, le Golf, l'animation, etc..)

Mme Méziani confirme qu'il y a plusieurs hypothèses, aucune stratégie n'a été arrêtée.

Pour la mise à disposition des chiffres financiers, elle se rapproche de la direction au siège pour connaître leur position sur la mise à disposition des informations aux commissions.

Pascal Picot aurait remis des éléments à M. Salemi en 2014 mais qui ne sont plus d'actualité. Zohra Méziani demande les éléments qui auraient été remis ou évoqués sur des données financières, effectifs, etc...

### **Dossier cession terrain Dramont aménagement :**

Il est en cours, certaines informations complémentaires sont à l'étude et nécessitent un retour de PV.

M. Bulteau demande au Président une synoptique qui reprend les différentes superficies de chaque copropriété, propriétaire de terrains sur Cap Esterel de l'ASCAPE.

### **Dossier cession Golf :**

Mme Badaroux confirme qu'elle a passé une annonce sur le magazine « Golf magazine », en juin.

7 personnes fortement intéressées ont répondu à l'appel. Tous des professionnels du Golf.

Il est noté que le manque d'information de PV ne permet pas d'avancer sur ce sujet.

Mme Méziani se dit étonnée et surprise que certains évoquent des pertes financières du Golf alors qu'aucun résultat comptable a été donné.

### **Mandat Sogire :**

Le Président annonce qu'il faudra mettre au vote la résiliation de ce contrat pour le 30/09/17 avec une non reconduction du mandat, un cabinet comptable a été contacté avec une offre pour la gestion comptable de l'Association.

En ce qui concerne la direction de l'ASCAPE, deux candidatures ont été reçues par M. Salemi et elles seront étudiées par le Bureau.

Le Président informe qu'il sera nécessaire d'écrire un cahier des charges pour définir le rôle du directeur.

### **Contrats de prestations PV :**

Il est rappelé à Mme Méziani que les chefs de service concernés ne donnent pas suite aux mails des responsables des différentes commissions. Mme Méziani informe que les demandes doivent lui être adressées directement afin qu'elles puissent donner son accord lorsque ce sera possible et qu'elle aura reçu des consignes du siège en ce sens.

Aucune baisse financière ne sera appliquée jusqu'à la fin des contrats.

M. Maître informe les participants que le cahier des charges des contrats de prestations PV sera résilié afin de pouvoir redéfinir le contenu (fréquences, saisonnalité etc...) et ratifier de nouveaux contrats avec ce prestataire.

### **Concernant les statuts de l'ASCAPE :**

Ils ont été déposés à la préfecture de Toulon le 06/06/16.

### **Concernant le dossier INEO (vidéo surveillance) :**

M. Maître informe que la Cour de Cassation de Paris a confirmé le jugement de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence qui avait condamné l'ASCAPE et Madame Gourdol au paiement d'une amende de 5 000,00 € chacune. (Ces amendes seront prises en charge par SOGIRE et P.V.).

Nous rappelons toutefois que le jugement initial avait condamné INEO à une réduction de sa prestation pour manquement de 50 000,00 €.

### **Concernant le blog ASCAPE :**

Mme Bayol présente par une projection, les premiers résultats encourageants du blog.

### **Concernant les problématiques des accès piscine au Hameau :**

Il est constaté de nombreuses intrusions extérieures.

Mme Méziani confirme qu'il y aura une surveillance dès le 06/07/16.

M. Davrinche s'interroge sur la nécessité de payer une carte loisirs annuelle si toutes les conditions ne sont pas réunies à cette prestation. Mme Méziani confirme que les propriétaires qui ont payé une carte loisirs ont accès à la piscine à vague.

**Concernant la commission gestion :**

M. Bulteau informe que les premiers retours ne sont pas concluants de la part de la Sogire. Lors du rendez-vous avec le commissaire aux comptes, tous les éléments n'étaient pas réunis pour que le contrôle soit basé sur des analyses concrètes.

Le Président demande à la commission gestion de se rapprocher du CAC (Commissaire aux comptes) afin de continuer à régler ces problèmes comptables.

**Concernant la commission télévision :**

L'attente est identique aux autres commissions, un retour de PV sur les éléments techniques et financiers.

**Divers :**

Mme Aelion, par le biais de M. Pons, informe que son local est à la location.

Nombreux participants à cette réunion informent que les charges sont trop importantes et que le mot d'ordre doit être la baisse dans les prochaines années. Les commerces, copropriétaires n'arrivent plus à payer leurs charges.

M. Davrinche est élu membre du Bureau en lieu et place de M. Thylefors démissionnaire et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président remercie l'ensemble des participants.

Fin de séance : 17H30